



Guide

des récompenses et distinctions



Guide des récompenses et distinctions

Commission des récompenses et distinctions - Secrétariat général

Responsable : G. HENRY

Mérite des ceintures noires

Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées

Récompenses/Distinctions : Accès intranet : <http://www.ffjudo.org/portal/>

Edition : septembre 2007



Ce guide des distinctions a été rénové pour permettre plus de lisibilité dans l'élaboration de ces dossiers, moins de complexité et donc plus d'efficacité, c'est-à-dire une meilleure approche de l'action de tous les acteurs du judo jujitsu, kendo et DA.

Il s'agit, en fait, de reconnaître -et d'en témoigner par l'attribution de distinctions- les services rendus au judo et aux diverses pratiques fédérales, en se fondant sur des critères, certes encore quelque peu subjectifs, mais se référant aux valeurs de notre code moral et aux actions dûment constatées dans le cursus de chacun.

En outre la nécessité de faire des propositions lors d'une conférence de présidents, avec la collaboration du vice-président régional au titre des Ceintures Noires, garantit l'accord de la plupart sur chaque nom proposé.

Le présent document est destiné à vous guider et à aider la commission chargée des distinctions fédérales dans ses choix afin que tous ceux qui donnent le meilleur d'eux-mêmes puissent être reconnus et publiquement distingués lors d'une manifestation solennelle.

Jean-René GIRARDOT
Vice-président secrétaire général

page

1. Objectifs généraux	4
2. Coordination et fonctionnement pour l'attribution des récompenses et distinctions	5
3. Commission régionale des récompenses	6
4. Distinctions fédérales et modalités d'attribution	7
5. Mérite des ceintures noires	12
6. Description des médailles et des insignes	16
7. Prix des médailles et insignes	19
8. Discipline	19
9. Protocole	19

1. Objectifs généraux

Le comité directeur de la F.F.J.D.A. est pleinement conscient du rôle irremplaçable que remplissent, dans ses structures, d'innombrables bénévoles à tous les échelons et sans lesquels les disciplines pratiquées au sein de la fédération française n'existeraient pas.

Tous les week-ends et quelquefois en semaine, des évènements sont organisés à travers tout le pays, pour la préparation et le déroulement pour lesquelles les bonnes volontés sont indispensables.

De même, les comités directeurs des organismes territoriaux, les commissions de toute nature requièrent de la part des dirigeants, cadres et autres bénévoles, de la compétence, du temps et de l'énergie.

La reconnaissance de la fédération doit se manifester. C'est pourquoi des distinctions fédérales ont été créées.

Le comité directeur fédéral et sa *commission des Récompenses et Distinctions* n'ont pas connaissance de tous les bénévoles méritants des 34 ligues régionales. Il est donc indispensable que les dirigeants régionaux remarquent les méritants en proposant les dossiers au niveau national.

Il est souhaitable que le mérite des dirigeants soit reconnu de leur vivant, car il n'est pas dans les règles d'éthique et de tradition de la F.F.J.D.A. de délivrer une récompense à titre posthume.

Un principe général doit guider les propositions et les attributions.

- Les services récompensés doivent avoir été rendus au sein des organes fédéraux et des clubs,
- ils doivent manifester une efficacité et une ancienneté notables.

D'autre part, il est nécessaire de respecter, sauf cas tout à fait exceptionnel, la progression des différentes distinctions. Toute promotion à un degré supérieur doit correspondre à des mérites nouveaux et non à la simple ancienneté dans le grade antérieur.

Ces mérites nouveaux doivent apparaître précisément dans la motivation du demandeur.

Ces mérites nouveaux sont clairement définis aux pages 8 et 9.

2. Coordination et fonctionnement pour l'attribution des récompenses et distinctions

COMMISSIONS REGIONALES DES RECOMPENSES ET DES DISTINCTIONS

Distinctions fédérales

- Lettres de félicitations
- Médailles et palmes de bronze
- Médailles et palmes d'argent
- Médailles et palmes d'or
- Grandes médailles d'or
- Trophées Shin départementaux*
*session d'automne

Mérite des ceintures noires

- Croix de bronze
- Croix d'argent
- Croix de vermeil
- Grand croix **
** attribution par la Chancellerie

SOUS COMMISSION NATIONALE MIXTE FÉDÉRALE ET CHANCELLERIE [comité restreint]

- Contrôle la validité des dossiers
- Vérifie la recevabilité des demandes

COMMISSION FEDERALE NATIONALE

- Examine les critères et les motivations de chaque demande pour attribution
- Donne un avis sur les demandes de médailles et palmes d'or ainsi que les grandes médailles d'or avant la décision finale de l'exécutif du comité directeur fédéral
- Examine les demandes de médailles de prestige pour attribution
- Examine les demandes de trophées Shin nationaux

CHANCELLERIE - MERITE DES CEINTURES NOIRES

- Examine les critères et les motivations de chaque demande pour attribution
- Décide de l'attribution des grands croix
[une seule promotion par an : le 15 décembre]

EXECUTIF DU COMITE DIRECTEUR FEDERAL

- Décide de l'attribution des médailles et palmes d'or ainsi que les grandes médailles d'or après les avis formulés par la commission nationale des récompenses et des distinctions.

COMPOSITION

- **Le président de ligue**, qui est le responsable de la commission régionale des récompenses.
- **Le vice-président** élu au titre des ceintures noires est le responsable administratif.
- **Les présidents de comité**, membres de droit.
- Si une discipline associée est représentée dans la ligue, un représentant pourra siéger à cette commission.
- Dans les ligues de proximité, on pourra intégrer **une ou des personnes représentatives de la ligue** (haut gradé ou ancien) et titulaire(s) d'une distinction ou récompense fédérale.
- Possibilité d'intégrer **un haut gradé** dans les ligues comprenant plusieurs comités.

PROCESSUS DE FONCTIONNEMENT

1^{ère} étape

Le représentant des ceintures noires du comité instruit les dossiers pour validation par le comité directeur du comité.

Ils sont ensuite transmis au responsable administratif régional des récompenses.

2^{ème} étape

Les demandes sont examinées au cours de la conférence des présidents.

3^{ème} étape

Toutes les demandes acceptées sont transmises via Intranet à la commission fédérale avec les noms, prénoms du président de ligue et du responsable administratif pour authentification et avis.

4^{ème} étape

La commission fédérale des récompenses adresse au président de ligue et au responsable administratif le résultat des décisions avec explication pour les demandes refusées.

5^{ème} étape

Toutes les promotions font l'objet d'une publication, via Intranet, dans la rubrique récompenses.

LES BENEVOLES DU JUDO ET D.A.

Dirigeant, élu, membre de commission, juge, arbitre, commissaire sportif

LES ENSEIGNANTS

Professeur, directeur technique, cadre technique



NATURE DES DISTINCTIONS

Lettre de félicitations et médailles fédérales

Destinées à récompenser les acteurs bénévoles du judo ou des disciplines associées (dirigeant, élu, membre de commission, arbitre, commissaire sportif).

Les palmes

Destinées à récompenser uniquement les enseignants (breveté d'état, professeur, directeur technique, cadre technique)

Le mérite des ceintures noires, décerné par la chancellerie

Destiné à récompenser les ceintures noires, avec un minimum de 12 ans de ceinture noire.

Trophée Shin départemental

Destiné à récompenser une ceinture noire par département (comité) et par an.

Trophée Shin national

Destiné à récompenser une ou des ceintures noires sur proposition de la commission éthique et tradition.

Médaille de prestige

Destinée aux personnes extérieures au monde du judo et des disciplines associées, exemples : représentants des communes, des collectivités territoriales, partenaires...

LETTRE DE FELICITATIONS

Récompense des personnes, licenciées ou non, pour des activités au service du judo ou des disciplines associées qui ne concernent pas l'enseignement, ni la gestion directe de celui-ci.

Motivation pour la demande

Activités depuis **4 ans** minimum au niveau club, du comité ou de la ligue caractérisé par un dévouement et un engagement particulier à la réalisation d'action pour le judo ou des disciplines associées. *Exemples : participation à l'installation du matériel, tenue de la buvette, service d'ordre, accueil...*

MEDAILLE DE BRONZE

Décernée à des personnes en reconnaissance d'actions au service du judo ou des disciplines associées depuis **8 ans** au moins au niveau comité, voire ligue, avec **12 ans** de licence au minimum, ou **8 ans** depuis la lettre de félicitations.

Motivation pour la demande

- 1/ illustration particulière des actions conformément à l'une au moins des valeurs du code moral.
- 2/ volonté de formation en participant à des stages. *Exemples : dirigeant, commissaire sportif, arbitre...*
- 3/ rayonnement des personnes comme acteurs du judo ou des disciplines associées. *Exemples : responsable de district, formateur de dirigeant, de commissaire sportif, instructeur d'arbitrage...*

MEDAILLE D'ARGENT

Décernée à des personnes en reconnaissance d'actions au service du judo ou des disciplines associées depuis **12 ans** au moins au niveau comité, ligue voire national, avec **16 ans** de licence au minimum, ou **4 ans** depuis la médaille de bronze.

Motivation pour la demande

- 1/ illustration particulière des actions conformément à au moins 3 valeurs du code moral.
- 2/ volonté de formation en participant à des stages. *Exemples : dirigeant, commissaire sportif, arbitre...*
- 3/ rayonnement des personnes comme acteurs du judo ou des disciplines associées. *Exemples : responsable de district, formateur de dirigeant, de commissaire sportif, instructeur d'arbitrage...*

MEDAILLE D'OR

Décernée à des personnes qui ont un rayonnement particulièrement intense et justifié qui va au-delà des limites régionales depuis **16 ans** au moins, avec **20 ans** de licence au minimum, ou **4 ans** depuis la médaille d'argent.

Motivation pour la demande

- 1/ illustration particulière des actions conformément à au moins 5 valeurs du code moral.
- 2/ volonté de formation en participant à des stages. *Exemples : dirigeant, commissaire sportif, arbitre...*
- 3/ rayonnement des personnes comme acteurs du judo ou des disciplines associées. *Exemples : responsable de district, formateur de dirigeant, de commissaire sportif, instructeur d'arbitrage...*

PALMES DE BRONZE

Décernées à des enseignants qui exercent depuis **8 ans** au moins et qui ont un rayonnement pour le développement des pratiques en formant des ceintures noires, des commissaires sportifs et des arbitres.

Motivation pour la demande

- 1/ enseignants qui dans leur club, au sein du comité et de la ligue, sont respectueux des valeurs et savent se maîtriser. *Exemples : lors des réunions, des compétitions lorsqu'ils coachent...*
- 2/ ils jouissent de la confiance des autres enseignants et ils sont fidèles à la parole donnée.
- 3/ ils ont un rayonnement sur l'ensemble de leur région.

PALMES D'ARGENT

Décernées à des enseignants qui exercent depuis **12 ans** au moins et qui ont un rayonnement au niveau régional pour le développement des pratiques en formant des ceintures noires, des commissaires, des arbitres, des enseignants et ont obtenu des résultats sportifs avec leurs élèves au niveau régional.

Motivation pour la demande

- 1/ enseignants qui dans leur club, au sein du comité et de la ligue, sont respectueux des valeurs et savent se maîtriser. *Exemples : lors des réunions, des compétitions lorsqu'ils coachent...*
- 2/ ils jouissent de la confiance des autres enseignants et ils sont fidèles à la parole donnée.
- 3/ ils ont un rayonnement qui va au-delà du niveau régional.

PALMES D'OR

Décernées à des enseignants qui exercent depuis plus de **16 ans** qui ont un rayonnement au niveau national pour le développement des pratiques en formant des ceintures noires, des commissaires sportifs, des arbitres, des enseignants et qui ont obtenu des résultats sportifs avec leurs élèves au niveau national.

Motivation pour la demande

- 1/ enseignants qui dans leur club, au sein du comité et de la ligue sont respectueux des valeurs et savent se maîtriser. *Exemples : lors des réunions, des compétitions lorsqu'ils coachent...*
- 2/ il jouit de la confiance des autres enseignants et il est fidèle à la parole donnée.
- 3/ ils ont un rayonnement et leur notoriété est reconnue au niveau national.

GRANDE MEDAILLE D'OR [numérotée]

Cette distinction est destinée à tous les licenciés, qu'ils soient dirigeants ou enseignants, qui exercent des activités depuis **25 ans** sans interruption et **30 ans** de licence au minimum.

Motivation pour la demande

- 1/ ces licenciés, dirigeants ou enseignants, doivent faire preuve d'action et d'activité exceptionnelles pour le développement du judo et des disciplines associées.
- 2/ leur comportement et leur notoriété sont reconnus de tous.

TROPHEE SHIN

Définition

- Shin veut dire « ESPRIT », en fait c'est le caractère et la manière d'être dans tous les actes de la vie.
- celui qui reçoit ce trophée a valeur d'exemple.

Motivation pour la demande

- c'est la carrière au service du judo et des disciplines associées qui doit déterminer l'attribution de cette distinction.

MEDAILLE DE PRESTIGE

Décernée aux personnes extérieures qui, par leur action, ont facilité la pratique et le développement du judo ou des disciplines associées. *Exemple : création de dojo...*

Motivation pour la demande

Les comités, les ligues et les commissions fédérales peuvent effectuer des demandes motivées, sur papier à entête, adressées à la commission national des récompenses et des distinctions.

NB : GRADES

Les grades ne sont jamais des récompenses mais le témoignage de compétences judo reconnues par une commission spécialisée.



Jigoro Kano
(1860-1938)
Fondateur du Judo

Le code moral du judo

Politesse

Le respect d'autrui

Courage

Faire ce qui est juste

Amitié

Le plus pur des sentiments humains

Contrôle de soi

Savoir se taire lorsque monte la colère

Sincérité

S'exprimer sans déguiser sa pensée

Modestie

Parler de soi-même sans orgueil

Honneur

Être fidèle à la parole donnée

Respect

Sans respect, aucune confiance ne peut naître



Quotas

La diversité des ligues dites de proximité, celles qui comprennent deux comités et celles qui ont plus de deux comités est prise en compte en vue d'une meilleure répartition des récompenses.

Celle-ci doit être analysée lors de la conférence régionale des présidents.

	LETTRES DE FELICITATIONS	MEDAILLE DE BRONZE ET PALMES DE BRONZE *	MEDAILLE D'ARGENT ET PALMES D'ARGENT *	MEDAILLE D'OR ET PALMES D'OR *
Ligue de proximité				
- de 2 500 licenciés	8	2	2	1
de 2 501 à 5 000 licenciés	8	3	3	2
de 5 001 à 10 000 licenciés	8	4	3	2
de 10 001 à 15 000 licenciés	16	6	4	3
+ de 15 000 licenciés	16	7	5	4
Ligue avec 2 comités				
- de 10 000 licenciés	16	4	3	2
de 10 001 à 15 000 licenciés	16	6	4	3
+ de 15 000 licenciés	16	7	5	4
Ligue avec 3 comités et +				
- de 2 500 licenciés	16	2	2	1
de 2 501 à 5 000 licenciés	16	3	3	2
de 5 001 à 10 000 licenciés	16	4	3	2
de 10 001 à 15 000 licenciés	16	6	4	3
+ de 15 000 licenciés	16	7	5	4

*Nombres donnés pour chacune des deux catégories

GRANDE MEDAILLE D'OR

Il n'y a pas de quota pour cette distinction prestigieuse.

Les demandes sont étudiées pour avis par la commission nationale des distinctions et récompenses puis présentées à l'exécutif fédéral qui décide de son attribution.

CONDITIONS POUR LA REMISE DES RECOMPENSES

- La remise doit être effectuée par une personne titulaire d'une récompense supérieure ou égale à celle du récipiendaire.
- Dans la mesure du possible cette remise doit se faire dans le cadre d'une activité fédérale pour donner plus d'ampleur à l'événement.

Deux promotions par an : 15 avril et 15 novembre

Il a été créé une distinction spécifique pour les disciplines de la FFJDA :

le Mérite des ceintures noires

Elle est décernée par la Chancellerie, sur proposition des commissions régionales des récompenses après contrôle des dossiers par le comité de coordination; cette distinction qui ne peut être attribuée qu'à des ceintures noires ayant acquis au minimum leur 1er dan depuis 12 ans est constituée par une décoration spécifique (ne pouvant être portée que lors des réunions privées) qui comporte quatre grades :

1. **Compagnon croix de bronze**
2. **Compagnon croix d'argent**
3. **Compagnon croix de vermeil**
4. **Grand croix**

Bien entendu, la seule ancienneté dans la ceinture noire n'est pas un mérite, elle ne constitue qu'une condition minimale.

DELAIS

- 1/ pour pouvoir être promu **croix de bronze**, il est nécessaire d'être ceinture noire 1er dan depuis **12 ans** au minimum.
- 2/ pour être promu **croix d'argent**, il est nécessaire d'avoir au moins **5 ans** d'ancienneté dans le grade de **compagnon croix de bronze**.
- 3/ pour être promu **croix de vermeil**, il est nécessaire d'avoir au moins **8 ans** d'ancienneté dans le grade de **compagnon croix d'argent**.
- 4/ pour être promu **grand croix**, il est nécessaire d'avoir au moins **10 ans** d'ancienneté dans le grade de **compagnon croix de vermeil**.

Les promotions prennent effet à la date de la décision de la Grande Chancellerie.

Les croix seront remises solennellement par un membre titulaire d'un grade supérieur ou égal à celui du récipiendaire.

Elle sera conférée :

- aux ceintures noires licenciées FFJDA,
- à titre exceptionnel, à des personnes physiques ou morales pouvant être de nationalité étrangère, aux associations ci-dessus nommées qui par leurs travaux, leur propagande et leur influence, soit en France soit à l'étranger, auront contribué au développement et au rayonnement du judo français et/ou des disciplines associées.

La Chancellerie est administrée par un Conseil présidé par un Grand Chancelier, désigné en son sein pour deux ans et rééligible.

Elle est composée de douze membres au maximum, tous titulaires du grade de Grand Croix, elle désigne en son sein un secrétaire général.

La Chancellerie délibère sur les questions concernant les statuts, les nominations, les promotions et la discipline des médaillés.

Pour ce qui est des nominations et afin d'éviter les abus de propositions, un « quota maximum » a été fixé, calculé au prorata du nombre de ceintures noires licenciées dans chaque ligue (dernière saison sportive).

QUOTAS

Quotas annuels régionaux

A/ Nomination

- **Mérite Croix de Bronze**

Une nomination de 0 à 250 ceintures noires, ou fraction de 250 (12 ans d'ancienneté dans la ceinture noire).

B/ Promotion

- **Mérite Croix d'Argent**

Une promotion par tranche de 600 ceintures noires.

- **Mérite Croix de Vermeil**

Une promotion par tranche de 1 000 ceintures noires.

Les ligues ne sont pas tenues de proposer le quota maximum mais bien de soumettre des candidatures correspondant à des mérites exceptionnels. Le fait d'être ceinture noire ne justifie pas à lui seul une nomination dans le « Mérite des Ceintures Noires ».

De même, chaque promotion nouvelle dans le Mérite devra correspondre à un mérite exceptionnel nouveau

Un fichier régional précis et mis à jour chaque saison devra être constitué par les ligues, notamment en ce qui concerne les promotions faites à ce jour, ce qui permettra d'éviter les erreurs et aussi les oublis.

A cet effet, le secrétariat fédéral spécifique dressera la liste complète des nominations qui ont été effectuées et fera parvenir deux exemplaires à chaque région qui contrôlera, éventuellement, complètera les informations et retournera au siège fédéral l'un des deux exemplaires mis à jour.

En ce qui concerne le personnel fédéral qui œuvre au niveau national, ainsi que les présidents et vice-présidents de ligue, un fichier sera constitué de la même manière qu'au niveau régional.

Les commissions régionales des distinctions étudieront les dossiers à présenter à la chancellerie dans la limite du contingent autorisé. La même procédure sera appliquée par le CNK.

Les dossiers complets devront parvenir à la Chancellerie obligatoirement signés par le président de ligue et le délégué aux récompenses régional, **avant le 31 mars et le 31 octobre de chaque année**. Ces dossiers devront bien préciser les mérites des candidats proposés.

- **La Grand Croix** n'a qu'une seule promotion, le **15 décembre de chaque année** (c'est la Chancellerie seule qui propose, étudie et attribue cette récompense).

Deux promotions par an : 15 avril et 15 novembre

MÉDAILLES FÉDÉRALES



Médailles et Palmes de bronze

70 mm de diamètre en métal bronze



MÉDAILLES FÉDÉRALES

Grande Médaille d'Or

90 mm de diamètre en métal doré



Médailles et Palmes d'argent

70 mm de diamètre en métal argenté



Médaille de Prestige

Médaille de 70 mm de diamètre en métal Bronze



Médailles et Palmes d'or

70 mm de diamètre en métal doré



Trophée Shin

Trophée Shin départemental :
1 diplôme et plaquette Shin

Trophée Shin national :
1 diplôme et un cadre Shin

INSIGNES DU MERITE DES CEINTURES NOIRES



Croix de bronze

L'insigne est une croix avec bélière représentant une ceinture noire émaillée noire, suspendue à un ruban noir bordé d'un liseré blanc et rouge.
Croix à 5 branches émaillées blanches avec rayons métal bronze entre les branches-coq à l'intérieur

Croix d'argent

L'insigne est une croix avec bélière représentant une ceinture noire émaillée noire, suspendue à un ruban noir bordé d'un liseré blanc et rouge. Croix à 5 branches émaillées blanches avec rayons métal argentée entre les branches-coq à l'intérieur.
L'insigne boutonnrière est constitué d'une rosette.



Croix de Vermeil

L'insigne est une croix avec bélière représentant une ceinture noire émaillée noire, suspendue à un ruban noir bordé d'un liseré blanc et rouge assorti d'une rosette.
Croix à 5 branches émaillées blanches avec rayons métal vermeil entre les branches-coq à l'intérieur.
L'insigne boutonnrière est constitué d'une rosette sur canapé argent.

Grand Croix

L'insigne est une croix avec bélière représentant une ceinture noire émaillée noire, suspendue à un ruban noir bordé d'un liseré blanc et rouge.
Croix à 5 branches émaillées avec rayons métal doré entre les branches-coq à l'intérieur.
Cet insigne se porte en cravate.
L'insigne boutonnrière est constitué d'une rosette sur canapé or.



7. Prix des distinctions

Médailles et Palmes de Bronze	40 euros
Médailles et Palmes d'Argent	40 euros
Médailles et Palmes d'Or	40 euros
Grande Médaille d'Or	50 euros
Médaille de Prestige	Gratuite
Trophée Shin	Gratuit
Croix de Bronze	70 euros
Croix d'Argent	70 euros
Croix de Vermeil	70 euros
Grand Croix	70 euros

8. Discipline

La Commission Nationale des Récompenses peut saisir la Commission Nationale de Discipline de la FFJDA contre tout licencié titulaire d'une récompense fédérale ayant commis un acte contraire au Code Moral de la FFJDA en faisant déshonneur à sa distinction.

9. Protocole

Formules à prononcer :

- **Médailles** : « En raison des pouvoirs qui me sont conférés, au nom du président de la F.F.J.D.A., nous vous décernons... »
- **Mérite des ceintures noires** : « En raison des pouvoirs qui me sont conférés, au nom du président du C.N.C.N., nous vous décernons... »